

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

## **1°) CATASTROPHE NATURELLE DES 12 ET 13 JUIN 2020:**

Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur notre Commune les 12 et 13 juin 2020 ont gravement endommagé certaines structures de notre voirie communale.

Lozère Ingénierie, bureau d'étude du département, a identifié cinq zones nécessitant les travaux de remise en état suivant:

- Route de Currières: Travaux de confortement de talus suite à l'affaissement d'un mur de soutènement. Ces travaux ont été réalisés par les agents communaux.
- Route des Crozes haut au Crozes bas : Travaux de confortement de talus suite à l'affaissement d'un mur de soutènement. Ces travaux ont été, eux aussi, réalisés par les agents communaux.
- Route des Crozes haut: Reprise de chaussée après ravinement.
- Route de Bougezot: Confortement d'un ouvrage.
- Route de Thouron: Rétablissement de la voirie et d'un aqueduc endommagés par un glissement de terrain.

Pour financer ces travaux de remise en état, la Commune sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales ainsi que l'aide de la Région OCCITANIE et du département de la Lozère selon le plan de financement suivant :

### **1°) Reprise de la voirie et de l'aqueduc de la route de Thouron:**

Coût des travaux : 7.340 € HT

- Subvention de l'Etat : 2.202 € (30%)
- Subvention de la Région : 1.054 € (15%)
- Subvention du Département : 2.569 € (35%)
- Part communale : 1.468 € (20%)

### **2°) Reprise de la chaussée de la route des Crozes haut:**

Coût des travaux : 4.300 € HT

- Subvention de l'Etat : 1.290 € (30%)
- Subvention de la Région : 645 € (15%)
- Subvention du Département : 1.505 € (35%)
- Part communale : 860 € (20%)

### **3°) Reprise de l'ouvrage de la route de Bougezet :**

Coût des travaux : 7.025 € HT

- Subvention de l'Etat : 2.107 € HT (30%)
- Subvention de la Région : 1.054 € (15%)
- Subvention du Département : 2.458 € (35 %)
- Part communale : 1.405 € (20%)

### **2°) VOIRIE:**

Il convient, préalablement, de rappeler que l'Etat et la Région ne subventionnent pas les travaux de réfection du revêtement de la voirie communale.

Seul le Département participe au financement de tels chantiers.

Les subventions suivantes nous ont été allouées :

- au titre du programme de voirie 2019 : 15.311 €
- au titre du programme de voirie 2020 : 7.580 €

Le Conseil a, en conséquence, décidé d'engager les opérations suivantes :

- **Réfection du revêtement de la Route des Crozes haut:**

Coût des travaux : 25.700 €

Subvention du Département : 10.280 € (40%)

Part communale : 15.240 € (60%)

- **Elargissement de la route des Crozes haut :**

Coût des travaux : 9.300 € HT

Subvention du Département : 3.720 € (40%)

Part communal : 5.580 € (60%)

- **Réfection du revêtement de la route des Crozes haut au Crozes bas :**

Coût des travaux : 14.000 € HT

Subvention du Département: 5.640 € (40%)

Part communale : 8.460 € (60%)

- **Réfection d'un mur de soutènement Route du Magistavols :**

Coût des travaux : 6.880 € HT

Subvention du département : 2.752 € (40%)

Part communale : 4.128 € (60%)

Les travaux de réfection de la route de Currières qui s'élèvent à la somme de **116.780€** feront l'objet d'un programme spécifique, eu égard à leur importance.

Des travaux de réfections partielles seront cependant entrepris dès 2021.

### **3°) RESTAURATION DU MOBILIER DU TEMPLE**

Le Conseil a décidé d'engager les travaux de restauration du mobilier du Temple qui a fait l'objet d'un classement (Chaire, bancs du Conseil presbytéral et table de communion).

Yoann BONHOURE, ébéniste à DONNAZAC, a été retenu pour un devis d'un montant de **10.476 € HT**.

Le financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention de l'Etat : **4.190 € (40%)**
- Subvention du Département : **4.190 € (40%)**

Pour ne pas grever le budget de la Commune, la part communale, soit la somme de **2.096 €**, sera financée par des dons.

### **4°) TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE:**

Une convention sera conclue avec la commune de Florac pour convenir de notre participation au financement des repas pris en cantine scolaire par les enfants de notre Commune.

Le tarif d'un repas pour les enfants des Communes extérieures étant de 5,55 €, notre participation financière sera de 2,40 €.

Le Maire

Jean WILKIN